



Swisscanto Fondation collective  
des Banques Cantonales

# Rapport de gestion 2015



**Swisscanto**

Stiftungen / Fondations / Fondazioni



# Table des matières

Stabilité et progrès ne sont pas contradictoires	<b>4</b>
Rétrospective 2015: Chiffres-clé	<b>6</b>
Placements de la fortune et politique de placement	<b>8</b>
Evolution du degré de couverture	<b>9</b>
Rétrospective; conjoncture et placement 2015: Rapport de Swisscanto Asset Management SA	<b>10</b>
Rapport de la commission de placement	<b>12</b>
Comptes annuels 2015	<b>13</b>
Bilan	<b>14</b>
Compte d'exploitation	<b>16</b>
Annexe aux comptes annuels	<b>19</b>
Rapport de l'organe de révision	<b>42</b>

# Stabilité et progrès ne sont pas contradictoires

Chère cliente, cher client; chers assuré(e)s

En 2015, les incertitudes ont persisté sur les marchés financiers. Les conditions cadres sont devenues encore plus difficiles pour l'ensemble du secteur financier. Pour Swisscanto Fondation collective, l'exercice annuel passé a toutefois montré qu'il est possible malgré des conditions défavorables de réaliser de bons résultats et de maintenir, grâce à une expérience de plus de 40 années, la confiance dans la sécurité des capitaux de prévoyance qui nous sont confiés.

## La crédibilité comme facteur de succès

Un grand nombre d'entreprises ont décidé en 2015 de confier à partir de 2016 leur prévoyance du personnel à Swisscanto Fondation collective. Cette croissance positive n'apparaîtra que dans le rapport de gestion de l'année à venir, quand les contrats correspondants seront intégrés au portefeuille. Mais une chose est sûre: la confiance que ces entreprises accordent à Swisscanto Fondation collective en s'y affiliant ne se gagne que grâce à une crédibilité élevée – une valeur que Swisscanto Fondation collective a acquise au fil des années par une rémunération durable, une politique d'acceptation prudente et le respect de ses promesses de prestations.

La situation financière de la Fondation est toujours stable, comme le témoigne clairement le degré de couverture de 104.7% au 31.12.2015. Des provisions en continu permettent de faire en sorte que cela reste ainsi. Grâce à une politique de réserves et de couverture prudente, Swisscanto Fondation collective a réussi à amortir largement le choc de l'abandon du seuil de change CHF/euro par la Banque nationale suisse le 15.01.2015.

## Besoin d'agir reconnu

La stabilité et la continuité ont toujours été des principes importants de Swisscanto Fondation collective. C'est toujours le cas, mais ces valeurs ne doivent pas masquer le fait que des réformes sont nécessaires. La future réforme «Prévoyance vieillesse 2020» dont nous vous avons déjà informés en détail dans nos «Nouvelles de la prévoyance» montre que les

instances politiques ont elles aussi conscience de la nécessité d'agir: si nous voulons préserver notre système d'assurances sociales en Suisse, un modèle qui a fait ses preuves, des mesures radicales sont en partie nécessaires. Swisscanto Fondation collective va anticiper d'ores et déjà certaines étapes de cette réforme par une politique prévoyante et axée sur la sécurité. Il s'agit notamment d'un contrôle régulier des taux de conversion en vigueur dans le régime surobligatoire, le domaine dans lequel le Conseil de fondation dispose déjà d'une certaine marge de manoeuvre.

En 2016 encore, le Conseil de fondation examinera en priorité et de manière approfondie les paramètres techniques, pour garantir à long terme la stabilité de Swisscanto Fondation collective, mais aussi dans le contexte du plan de réforme de la prévoyance 2020.

## Une stratégie de placement moderne, des instruments modernes

Une stratégie de placement équilibrée est également un élément important pour une prévoyance vieillesse durable: là encore, il faut sans cesse redéfinir l'équilibre entre sécurité et réalisation des rendements nécessaires. Nous disposons aujourd'hui à cet effet d'instruments modernes que la Commission de placement utilise activement. Pour en savoir plus, reportez-vous au rapport de la Commission de placement en page 12.

C'est notamment grâce à ses efforts en matière de placements, associés à un ajustement de la stratégie de placement, que Swisscanto Fondation collective a pu l'an dernier rémunérer les avoirs de vieillesse à hauteur de 3.5% dans le régime obligatoire comme dans le régime surobligatoire, ce qui est nettement supérieur au taux minimum fixé par le Conseil fédéral (1.75%).

## Continuité aussi au sein du Conseil de fondation

Le nouveau Conseil de fondation paritaire est entré en fonction le 1er janvier 2016. Les votants nous ont montré qu'ils souhaitent aussi une continuité au niveau des comités de décision stratégiques: tous les membres du Conseil de fondation

qui se sont représentés ont été réélus. Deux nouveaux membres ont permis de pourvoir les sièges vacants suite à des départs. De nombreux autres candidats sont à disposition comme suppléants.

### **Les intérêts des assurés au premier plan**

Tout comme les années précédentes, le nouveau Conseil de fondation aura en vue avant tout les intérêts des entreprises affiliées et des personnes assurées dans toutes ses activités et ses décisions. Le Conseil de fondation, mais aussi les autres comités de décision et les collaborateurs de Swisscanto Fondation collective ont toujours su montrer qu'ils savaient main-

tenir le cap, même dans des périodes agitées. Cela n'est possible que grâce à la confiance que vous ne cessez de nous témoigner. Nous vous en remercions.



Rolf Knechtli  
Président du Conseil  
de fondation

Davide Pezzetta  
Directeur  
administratif



# Rétrospective 2014: Chiffres-clé

Degré de couverture	2015	2014
Degré de couverture au 31.12. (en %)	104.7	111.2

Effectifs	2015	2014	Variation absolue	Variation en %
Capital réglementaire (en CHF Mio.)	4 768	4 565	203	4.4
Placements de la fortune (en CHF Mio.)	6 567	6 457	110	1.7
Nombre de contrats	5 436	5 552	-116	-2.1
Personnes assurées	48 293	49 365	-1 072	-2.2

## Effectifs

Le capital réglementaire comme les placements de la fortune ont augmenté dans le cadre des prévisions pendant la période considérée. Le nombre de contrats et le nombre de personnes assurées ont diminué de 2% environ pendant l'exer-

cice annuel 2015, du fait que les clients qui ont résilié leur rapport de prévoyance au 31.12.2014 sont plus nombreux que les nouveaux clients accueillis au 01.01.2015.

Cotisations versées	2015	2014	Variation absolue	Variation en %
Primes périodiques des employés et des employeurs (en CHF)	389.6	392.2	-2.6	-0.7
Primes uniques	425.6	457.5	-31.9	-7.0
<b>Total</b>	<b>815.2</b>	<b>849.7</b>	<b>-34.7</b>	<b>-4.1</b>

## Cotisations versées

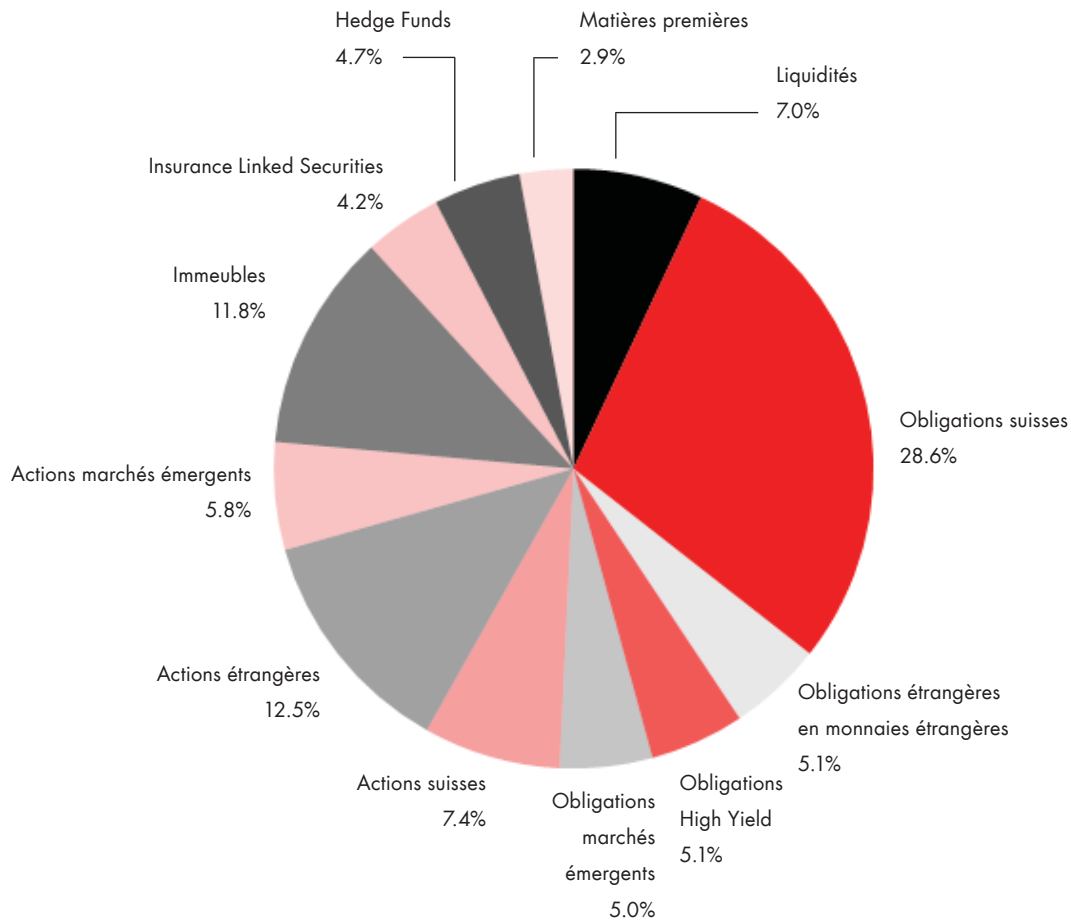
Les primes périodiques des employeurs et des salariés ainsi que les primes uniques ont baissé pendant la période considérée. Alors que la baisse des primes périodiques est assez faible (-0.7%), les primes uniques ont diminué de 7% par

rapport à l'année précédente. Il faut néanmoins avoir à l'esprit que les primes uniques sont soumises par nature à des fluctuations plus fortes; durant l'exercice annuel 2014, elles ont augmenté encore de +24.8%.

<b>Bénéficiaires de rentes</b>	<b>2015</b> Nombre	<b>Evolution</b> Nombre	<b>2014</b> Nombre
Rentes de vieillesse	4 585	358	4 227
Rentes pour enfants de retraités	59	11	48
Rentes d'invalidité	1 435	-66	1 501
Rentes pour enfants d'invalides	470	-54	524
Rentes de conjoints	771	42	729
Rentes d'orphelin	189	4	185
<b>Total</b>	<b>7 509</b>	<b>295</b>	<b>7 214</b>

# Placements de la fortune et politique de placement

## Asset Allocation au 31.12.2015



### Placements des capitaux totaux (100%): 6 342 Mio. CHF

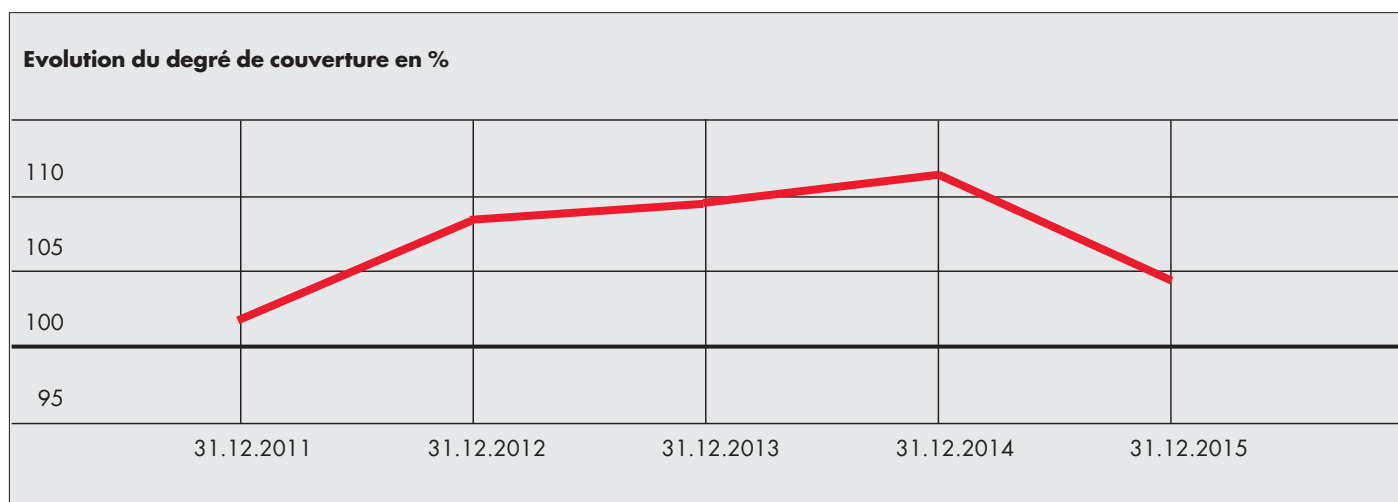
(Total des groupes de placements pris individuellement: 100.1% à cause des différences d'arrondis)



# Evolution du degré de couverture

L'année 2015, qui a été très difficile pour les placements (voir aussi à ce propos les rapports de Swisscanto Direction de Fonds SA et de la Commission de placement), a également affecté le degré de couverture de Swisscanto Fondation collective. Swisscanto Fondation collective affiche néanmoins fin

2015 un degré de couverture confortable de 104.7%. Les réserves techniques (par ex. pour un éventuel abaissement du taux technique à 2.5%, les provisions pour les pertes futures sur le taux de conversion et l'allongement de l'espérance de vie) sont déjà prises en compte dans ce chiffre.



# Rétrospective sur la conjoncture et les placements en 2015: Rapport de Swisscanto Direction de Fonds SA

## Rétrospective 2015

L'année 2015 a été riche en événements pour les investisseurs. L'abandon en début d'année par la Banque nationale suisse (BNS) du taux plancher face à l'euro, la forte correction dans les pays émergents (2015: -17%) ajoutée au nouvel effondrement du prix du pétrole (2015: -30.5%), le feuilleton de la crise grecque au 2e trimestre et l'éclatement de la bulle spéculative chinoise (2015: +5.6%) au 3e trimestre ont suscité la nervosité dans le monde entier. L'institut d'émission américain (Fed) y a mis un point final en relevant ses taux directeurs en fin d'année pour la première fois depuis 2006. Avec le changement de cap de sa politique monétaire, la FED a souligné comme prévu sa confiance dans la continuité de la solide reprise conjoncturelle aux États-Unis (2015: -0.7%).

## Une année étonnamment bonne pour les obligations

Les corrections importantes que l'on redoutait sur le marché des obligations n'ont pas eu lieu. Contrairement aux prévisions quasi unanimes des analystes, les marchés obligataires pourtant très décriés ont réalisé en 2015 encore une performance globalement positive. Le Swiss Bond Index a clôturé l'année en hausse de 1.8%. Les obligations d'État ont vu leur valeur augmenter légèrement. Seules les obligations de crédit ont laissé quelques plumes en raison de l'augmentation des primes de risque de crédit.

## Suisse

En même temps qu'elle abandonnait son taux plancher face à l'euro, la BNS a abaissé encore de 0.5 point de pourcentage ses taux d'intérêt négatifs sur les dépôts à vue des banques qui lui sont confiés, à -0.75%. Le rendement des emprunts à 10 ans de la Confédération est passé en dessous de zéro et a atteint en cours d'année un plus bas niveau à -0.38%. Les taux directeurs négatifs resteront d'actualité en 2016, car la BNS a les mains liées du fait de la politique monétaire toujours expansionniste de la BCE.

Les actions suisses ont digéré rapidement le choc du franc, notamment parce que dans le contexte de taux négatifs, elles sont devenues une alternative de placement encore plus attrayante. Le marché des actions suisse, sur la base de l'indice SPI, a réalisé durant cette année véritablement agitée un rendement global positif de +2.7% sur l'ensemble de l'année 2015. La force du franc suisse s'atténue progressivement par rapport aux plus hauts niveaux de janvier: on a observé ré-

cemment qu'en cas de hausse de l'aversion au risque des acteurs du marché financier, ceux-ci ne se tournaient plus comme par réflexe vers le franc suisse à la recherche d'un refuge sûr. Pour l'industrie exportatrice suisse et surtout pour le tourisme, cette évolution après le choc de l'année 2015 est un grand soulagement.

## Offre de pétrole excédentaire

Les causes de l'effondrement de près de 30% du prix du pétrole au deuxième semestre 2015 ne sont pas à chercher du côté de la demande; la croissance solide de la demande a plutôt été dépassée par l'accroissement de l'offre. L'OPEP produit aujourd'hui beaucoup plus qu'il y a un an. Ce sont surtout l'Arabie Saoudite et l'Irak qui sont derrière cette hausse de la production de l'OPEP, que l'on ne peut plus guère qualifier de cartel. Même en dehors de l'OPEP, la production n'a pas été réduite comme on aurait pu s'y attendre. La Russie produit actuellement des quantités record de pétrole, notamment en réaction à la forte dévaluation du rouble. Même la production de pétrole de schiste, pourtant très sensible aux prix, n'a diminué que de manière marginale aux États-Unis en 2015. Après la levée des sanctions, l'Iran va reprendre sa place sur le marché du pétrole.

## Perspectives 2016

Malgré toutes les difficultés entraînées par le franc fort, nous prévoyons à nouveau une croissance économique d'environ 1% en Suisse cette année avec une inflation toujours négative de -0.4%. Nous prévoyons globalement pour les pays industrialisés une poursuite de la reprise conjoncturelle. Le secteur américain des services, qui reste une machine à créer de l'emploi, est le moteur de la croissance de l'économie mondiale. Compte tenu d'un taux de chômage qui va passer en dessous de la barre des 5%, la conjoncture intérieure américaine devrait évoluer solidement. Dans la zone euro aussi, la reprise commence à se faire sentir sur le marché de l'emploi. La confiance croissante dans la sécurité de l'emploi occupé va stimuler la consommation de manière générale, et celle de biens durables en particulier. L'industrie exportatrice profite en outre de la faiblesse de l'euro. Les pays émergents seront confrontés en 2016 à des défis comparables à ceux de l'année passée: faible croissance et recul de l'activité de négoce, prix bas des matières premières et niveau d'endettement élevé. Cette problématique concerne avant tout la Chine. La transformation souhaitée de la demande économique chinoise et du modèle de croissance au détriment de l'industrie est en train de s'accomplir, mais ne sera pas sans conséquences sur les marchés des actions.

### Perspectives modestes pour les obligations

La question qui se pose pour 2016 est celle de savoir combien de temps encore les taux vont demeurer négatifs. Nous pensons que la pression déflationniste mondiale due à l'effondrement du prix du pétrole (et en Suisse en raison de l'évolution du taux de change) va s'atténuer. Même si les raisons structurelles à long terme des taux bas demeurent, nous sous-ponderons les obligations du fait de la tendance à l'atténuation de la pression déflationniste.

### Actions: le suspens

Le début d'année agité sur les marchés des actions mondiaux est un signe de l'incertitude fondamentale qui va accompagner les investisseurs durant toute l'année. Nous prévoyons pour 2016 une tendance positive sur les marchés des actions, avec une volatilité accrue. Nous favorisons du fait de son potentiel de rattrapage le marché européen, toujours soutenu par la politique monétaire extrêmement expansionniste de la Banque centrale européenne. Nos stratèges spécialisés dans les actions évaluent à environ 10% le potentiel de rendement du marché des actions suisses (dividendes compris). Pour être

franc, il faut avouer que le marché des actions suisses, avec un rapport cours-bénéfice estimé à 17.5 pour l'année 2016, est évalué chèrement par rapport à sa moyenne à long terme. La partie suisse de notre portefeuille investit majoritairement dans des titres d'entreprises qui affichent un bilan solide, des revenus stables et des dividendes en hausse (par ex. Roche, Nestlé, Swiss Re, Swisscom) ou qui peuvent espérer une croissance structurelle indépendamment de l'évolution économique mondiale, comme par exemple Lonza ou Sonova. Globalement, les revenus en hausse attendus pour les actions devront probablement se payer par une prise de risques plus élevée qu'en temps normal.

### Immobilier

Même après le changement d'année 2015/2016, nous maintenons notre surpondération dans l'immobilier suisse. On observe un lien clair entre l'évaluation élevée des immeubles et le niveau extrêmement bas des taux. Nous sommes bien conscients que la marge qui demeure pour une hausse des évaluations dans l'immobilier est étroite compte tenu du niveau atteint par les taux. Heureusement, la pratique d'évaluation conservatrice pour notre portefeuille apporte une certaine marge de sécurité. Le rendement courant des placements immobiliers n'a cessé de baisser, mais il reste nettement plus élevé que celui des obligations en francs suisses.

Swisscanto Direction de Fonds SA

# Rapport de la Commission de placement

## Rétrospective

L'année 2015 a commencé en Suisse par un coup de tonnerre quand la Banque nationale suisse (BNS) a annoncé à la mi-janvier de manière totalement inattendue qu'elle abandonnait le taux plancher de CHF 1.20 par euro tout en abaissant encore ses taux déjà négatifs. Quelques jours plus tard seulement, la BCE annonçait un gigantesque programme d'assouplissement quantitatif, avec des achats mensuels d'obligations pour un montant de 60 milliards d'euros par mois jusqu'à l'automne 2016. Cet afflux de liquidité devait d'une part redresser la courbe de l'inflation et, d'autre part, stimuler l'économie. Le contexte macro-économique aux États-Unis apparaît beaucoup plus solide qu'en Europe, et c'est pourquoi l'institut d'émission américain a relevé légèrement ses taux de 0.25% en décembre. Cette divergence d'attitude des instituts d'émission a eu pour effet une appréciation de l'USD par rapport à la plupart des monnaies. À partir de l'été, les investisseurs ont reçu de la Chine des signaux inquiétants concernant l'évolution économique, affectant de la même manière les actions et les obligations des marchés émergents et les matières premières. Les pays qui connaissent des problèmes structurels comme la Russie et le Brésil ont ressenti plus que les autres la baisse du prix des matières premières et ont plongé dans la récession.

## Résultat du portefeuille

Du point de vue des placements, l'année écoulée n'a pas été réjouissante. Le mois de décembre, avec une performance de -2.3%, a en particulier contribué au résultat annuel négatif de -2.5%. Sur l'année, c'est surtout la baisse du prix des matières premières et les investissements dans les marchés émergents qui ont pesé sur le résultat. Avec un prix du pétrole à USD 30, le cours des matières premières a atteint son plus bas niveau depuis plusieurs années. On observe actuellement sur le marché de nettes exagérations, qui évoluent indépendamment des facteurs fondamentaux à long terme comme par exemple les coûts de production. Au niveau actuel des prix, des processus d'ajustement de la production seront inévitables et devraient entraîner une hausse des prix à moyen terme. Beaucoup d'observateurs du marché s'attendent donc à une détente dans le courant de cette année.

Pour les obligations des marchés émergents, c'est surtout l'évolution des taux de change qui a eu une influence négative. Beaucoup d'éléments négatifs sont déjà pris en compte dans les prix, et les rendements des obligations en monnaie locale sont très élevés par rapport aux pays industrialisés en

raison de l'écart de taux. À moyen et à long terme, une quote-part stratégique d'obligations des marchés émergents en monnaie locale apparaît néanmoins judicieuse.

Les obligations en CHF, l'immobilier ainsi que les placements alternatifs et les actions suisses ont fait partie l'an dernier des catégories de placement positives.

## Ajustement de la stratégie

Les obligations en CHF ont à nouveau réalisé l'an dernier une performance positive de 2% environ. Les perspectives de rendement se sont toutefois assombries. Au niveau actuel des cours, le rendement sera au mieux légèrement positif. Cela a poussé le Conseil de fondation à réduire vers la fin de l'année la quote-part d'obligations en CHF de 9% (désormais: 24%) au profit des actions (+3%, désormais: 31%) et des placements alternatifs (+6%, désormais: 16%). Les investissements dans le domaine des placements alternatifs tels que CTA/Global Macro et infrastructure visent à augmenter encore la diversification du portefeuille et à stabiliser le résultat du portefeuille.

## Risk Management Overlay

Pour des raisons liées au risque, Swisscanto Fondation collective a mis en place un système de contrôle du risque (risk overlay). En cas d'évolution du marché trop négative, la quote-part d'actions est réduite. Si cette protection contre le risque ne s'est pas encore révélée payante l'an passé, la quote-part d'actions a été considérablement réduite lors des premières semaines de la nouvelle année. L'évolution négative des marchés des actions a pu être nettement amortie, en particulier à partir du mois de février de cette année. L'overlay permet de réduire la quote-part d'actions de 31% jusqu'à 10% dans un cas extrême.

Du point de vue de la technique de placement, l'année 2016 ne devrait pas non plus être exempte de défis. Le léger ajustement de la stratégie et le risk overlay ont posé les conditions requises pour relever ces défis et regarder l'avenir d'un oeil positif.

# Compte annuel 2015

Bilan au 31 décembre 2015 et 2014	<b>14</b>
Compte d'exploitation	<b>16</b>
Annexe aux comptes annuels	<b>19</b>

# Bilan au 31 décembre 2015 et 2014

## Actifs

	31.12.2015 en CHF	31.12.2014 en CHF
<b>Placements de la fortune</b>		
Liquidités	185 935 997.75	136 519 096.00
Créances	17 814 269.55	16 482 496.13
Avoirs auprès des employeurs affiliés	21 545 136.26	25 465 569.08
Placements des capitaux	6 341 757 744.28	6 237 960 598.83
Liquidités stratégiques	83 664 761.13	41 078 884.52
Placements collectifs Dépôt à terme	0.00	100 000 000.00
Placements collectifs Obligations	2 783 413 447.64	3 029 080 962.80
Placements collectifs Actions	1 977 626 997.47	1 829 598 601.35
Placements collectifs Immeubles	746 385 807.70	677 403 010.40
Placements collectifs, placements alternatifs	750 666 730.34	601 878 024.28
<b>Total Placements de la fortune</b>	<b>6 567 053 147.84</b>	<b>6 457 506 644.56</b>
<b>Placements individuels</b>	<b>101 636 489.45</b>	<b>102 812 931.10</b>
<b>Compte de régularisation des actifs</b>	<b>53 188 881.93</b>	<b>36 975 432.00</b>
<b>Total Actifs</b>	<b>6 721 878 519.22</b>	<b>6 597 295 007.66</b>

## Passifs

	31.12.2015 en CHF	31.12.2014 en CHF
<b>Engagements</b>		
Prestations de libre passage et rentes	44 964 201.80	39 245 551.41
Autres engagements	11 574 373.00	3 674 541.48
<b>Total des engagements</b>	<b>56 538 574.80</b>	<b>42 920 092.89</b>
<b>Compte de régularisation passif</b>	<b>213 060 389.80</b>	<b>120 100 455.66</b>
<b>Réserves de contributions de l'employeur</b>	<b>90 394 927.48</b>	<b>92 512 787.93</b>
<b>Capitaux de prévoyance, réserves techniques et fonds libres des œuvres de prévoyance</b>		
Capital de prévoyance des assurés actifs	4 768 425 728.31	4 564 913 589.62
Capital de prévoyance des rentiers	1 019 658 346.00	907 884 196.00
Réserves techniques	198 592 377.00	183 531 037.00
Fonds libres des œuvres de prévoyance	94 505 535.28	55 642 610.73
<b>Total Capitaux de prévoyance, réserves techniques et fonds libres des œuvres de prévoyance</b>	<b>6 081 181 986.59</b>	<b>5 711 971 433.35</b>
<b>Réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>280 702 640.55</b>	<b>629 790 237.83</b>
<b>Capital de la Fondation, fonds libres</b>		
Situation en début de la période	0.00	0.00
Excédent des produits	0.00	0.00
<b>Total capital, fonds libres de la fondation</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total Passifs</b>	<b>6 721 878 519.22</b>	<b>6 597 295 007.66</b>

# Compte d'exploitation (I)

	2015 en CHF	2014 en CHF
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>	<b>459 135 445.94</b>	<b>448 163 245.80</b>
Cotisations salariés	182 767 749.10	183 959 263.65
Cotisations employeurs	217 082 094.09	217 425 932.59
Transfert de la Réserve de contributions de l'employeur au financement des contributions	-10 338 714.95	-9 192 460.99
Cotisations de tiers	522 691.40	591 543.70
Primes uniques et sommes de rachat	56 925 990.25	41 975 895.90
Apports dans les réserves de contributions de l'employeur	9 007 272.30	10 230 715.90
Subsides du Fonds de garantie	3 168 363.75	3 172 355.05
<b>Prestations d'entrée et nouveaux contrats</b>	<b>425 615 390.05</b>	<b>457 485 269.25</b>
Prestations de libre passage	405 157 539.15	420 955 516.65
Apports dus au transfert des assurés (reprise) en tant que:		
- Capital de prévoyance des rentiers	3 435 913.65	22 273 988.15
- Réserves techniques	159 333.00	2 031 860.30
- Réserves pour fluctuation de valeur	0.00	1 758 496.50
- Fonds libres	3 279 595.80	2 285 143.90
- Réserves de contributions de l'employeur	556 649.30	95 209.15
Versement pour l'encouragement à la propriété du logement/divorce	13 026 359.15	8 085 054.60
<b>Apports de cotisations et prestations d'entrée</b>	<b>884 750 835.99</b>	<b>905 648 515.05</b>
<b>Prestations réglementaires</b>	<b>-177 880 546.15</b>	<b>-166 719 572.90</b>
Rentes de vieillesse	-65 974 944.35	-58 900 217.45
Rentes de survivants	-7 148 331.45	-6 802 228.10
Rentes d'invalidité	-20 960 299.25	-21 404 686.70
Autres prestations réglementaires	-1 785 381.45	-1 831 373.10
Prestations en capital à la retraite	-64 408 647.30	-62 797 052.05
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-17 602 942.35	-14 984 015.50
<b>Prestations de sortie et résiliations de contrats</b>	<b>-565 481 629.48</b>	<b>-519 543 945.37</b>
Prestations en cas de sortie/résiliations de contrats	-529 849 446.10	-488 894 009.14
Report de fonds supplémentaires lors de sortie collective	-13 471 048.03	-9 775 395.58
Versement anticipé pour l'encouragement à la propriété du logement/divorce	-22 161 135.35	-20 874 540.65
<b>Dépenses relatives aux prestations et aux versements anticipés</b>	<b>-743 362 175.63</b>	<b>-686 263 518.27</b>



# Compte d'exploitation (II)

	2015 en CHF	2014 en CHF
<b>Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance, réserves techniques et réserves de contributions «Pool»</b>	<b>-314 081 787.71</b>	<b>-395 373 033.55</b>
+/- Dissolution/Constitution de capital de prévoyance des assurés actifs	-52 768 263.34	-107 063 553.56
+/- Dissolution/Constitution du capital de prévoyance des rentiers	-111 774 150.00	-111 884 196.00
+/- Dissolution/Constitution de fonds libres des œuvres de prévoyance	9 183 484.38	7 242 973.97
+/- Dissolution/Constitution de provisions techniques	-15 061 340.00	-90 371 727.00
- Rémunération du capital de prévoyance (ordinaire)	-148 397 024.25	-72 911 295.20
- Rémunération du capital de prévoyance (supplémentaire)	2 146 645.95	-21 438 946.20
+/- Dissolution/Constitution de réserves de contributions	2 588 859.55	1 053 710.44
<b>Produit de prestations d'assurance</b>	<b>99 133 860.06</b>	<b>69 822 831.36</b>
Prestations d'assurance	47 202 701.11	41 215 598.14
Excédents des assurances	51 931 158.95	28 607 233.22
<b>Charges d'assurance</b>	<b>-101 017 078.90</b>	<b>-103 307 223.70</b>
Primes d'assurance		
- Primes de risque	-80 012 046.00	-81 419 155.30
- Primes de frais	-19 348 759.80	-20 218 617.55
Cotisations au Fonds de garantie	-1 656 273.10	-1 669 450.85
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>-174 576 346.19</b>	<b>-209 472 429.11</b>
<b>Résultat net des placements</b>	<b>-162 574 128.42</b>	<b>338 572 108.30</b>
Produits des liquidités stratégiques/Overlay	-58 593 335.85	-10 990 749.39
Produits des obligations	-10 179 443.97	193 863 401.24
Produits des actions	-47 113 748.09	216 289 330.25
Produits des immeubles	46 189 227.79	32 806 981.78
Produits des placements alternatifs	-66 866 467.32	-69 685 943.82
<b>Total produits des placements</b>	<b>-136 563 767.44</b>	<b>362 283 020.06</b>
Produits des avoirs bancaires	-32 736.57	62 729.54
Produits d'intérêt des créances	393 931.32	421 341.30
Charges d'intérêt pour engagements	-1 760 413.90	-1 370 561.27
Charges d'intérêt pour réserves de contributions de l'employeur	-443 579.45	-444 675.90
Charges pour l'administration des placements	-24 167 562.38	-22 379 745.43
<b>Total des autres charges et produits</b>	<b>-26 010 360.98</b>	<b>-23 710 911.76</b>

# Compte d'exploitation (III)

	2015 en CHF	2014 en CHF
<b>Compte d'exploitation partiel pour placements individuels (PI)</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Produits des placements individuels	2 262 329.27	8 885 172.47
Frais pour l'administration des placements PI	-487 945.18	-479 212.88
<b>Résultat net des placements individuels</b>	<b>1 774 384.09</b>	<b>8 405 959.59</b>
Frais d'administration PI	-247 144.66	-31 983.50
Rémunération du capital de prévoyance PI	-2 346 851.10	-1 447 288.60
Charges d'intérêt sur les réserves de contributions de l'employeur PI	-27 419.65	-26 556.55
Dissolution/Constitution de fonds libres des œuvres de prévoyance PI	847 031.32	-6 900 130.94
<b>Autres produits</b>	<b>497 559.56</b>	<b>278 996.38</b>
Produits de prestations fournies	313 773.21	85 862.33
Autres produits	183 786.35	193 134.05
<b>Frais d'administration</b>	<b>-12 434 682.23</b>	<b>-13 295 821.15</b>
Frais d'administration	-327 936.62	-279 935.72
Frais pour marketing et publicité	-139 219.06	-89 357.08
Activité des courtiers	-11 696 098.55	-12 515 053.95
Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle	-270 840.00	-279 374.40
Autorités de surveillance	-588.00	-132 100.00
<b>Excédent des produits/des charges avant constitution/ dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>-349 087 597.28</b>	<b>116 082 854.42</b>
- Constitution/+ Dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	349 087 597.28	-116 082 854.42
<b>Excédent des produits/des charges après constitution/ dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

# Annexe au compte annuel

Bases et organisation	<b>20</b>
Nature de l'application du but	<b>24</b>
Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité	<b>25</b>
Risques techniques d'assurance/Couverture des risques/ Degré de couverture	<b>26</b>
Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	<b>31</b>
Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	<b>38</b>
Exigences de l'autorité de surveillance	<b>40</b>
Autres informations relatives à la situation financière	<b>41</b>
Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan	<b>41</b>
Rapport de l'organe de révision	<b>42</b>

# Bases et organisation

## Forme juridique et but

Swisscanto Fondation collective des Banques Cantonales est une fondation collective créée par l'Union des Banques Cantonales suisses et Patria, Société mutuelle suisse d'assurances sur la vie (dès septembre 2006 Helvetia Société suisse d'assurances sur la vie SA) conformément aux art. 80ss du Code civil suisse (CC). Son objectif est de fournir aux salariés et salariées ainsi qu'aux employeurs une prévoyance obligatoire et facultative conformes à la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP).

La Fondation poursuit notamment son but en gérant l'épargne de chaque œuvre de prévoyance constituée, en fonction des moyens mis à disposition et du règlement particulier à chaque entreprise. La Fondation peut conclure des contrats d'assurance pour toute ou partie des risques, de préférence avec Helvetia Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle (dénommé Helvetia ci-après). La Fondation doit toujours être la preneuse et la bénéficiaire d'assurance.

## Enregistrement LPP et Fonds de garantie

Registre pour la prévoyance professionnelle  
Fonds de garantie LPP

BS-0432  
N° C1 11

## Indication concernant les actes et règlements

Acte de fondation

Dispositions réglementaires générales

Dispositions réglementaires spécifiques

Règlement pour la liquidation partielle

Règlement des réserves

Règlement électoral

Règlement d'organisation

Règlement des placements

25.06.1973, dernière révision: 21.06.2012

Règlement de prévoyance, en tant que règlement cadre pour toutes les œuvres de prévoyance, révisé en dernier lieu au 01.01.2015

Plans de prévoyance en faveur des œuvres de prévoyance affiliées, individuel

15.05.2014

01.12.2009, dernière révision: 23.11.2013

01.04.2015

14.06.2010

01.01.2015

La gestion administrative de la Fondation est du ressort de Helvetia. La convention de direction des affaires du 28.12.2004 entre la Fondation et Helvetia règle les tâches,

les compétences et les responsabilités des personnes mandatées à la gestion administrative.



## Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	Beratungsgesellschaft für die zweite Säule AG, Bâle, Ernst Sutter
Organe de révision	PricewaterhouseCoopers SA, Bâle
Investment-Controlling	Complementa Investment-Controlling SA, St-Gall
Autorité de surveillance	BVG- und Stiftungsaufsicht beider Basel (BSABB), Bâle

## Employeurs affiliés

	2015 Nombre	Evolution Nombre	2014 Nombre
Effectif à la fin de l'exercice précédent	5 552	-49	5 601
Entrées	241	-66	307
Sorties	-357	-1	-356
<b>Effectif à la fin de l'exercice sous revue</b>	<b>5 436</b>	<b>-116</b>	<b>5 552</b>

## Membres actifs et rentiers

Assurés actifs	2015 Nombre	Evolution Nombre	2014 Nombre
Effectif à la fin de l'exercice précédent	49 365	-108	49 473
Entrées	9 747	-768	10 515
Sorties	-10 125	-187	-9 938
Mises à la retraite	-694	-9	-685
<b>Effectif à la fin de l'exercice sous revue</b>	<b>48 293</b>	<b>-1 072</b>	<b>49 365</b>

<b>Bénéficiaires des rentes</b>	<b>2015 Nombre</b>	<b>Evolution Nombre</b>	<b>2014 Nombre</b>
<b>Rentes de vieillesse</b>			
Effectif à la fin de l'exercice précédent	4 227	381	3 846
Entrées	462	-16	478
Sorties	-104	-7	-97
Bénéficiaires à la fin de l'exercice sous revue	4 585	358	4 227
<b>Rentes pour enfants de retraités</b>			
Effectif à la fin de l'exercice précédent	48	4	44
Entrées	23	2	21
Sorties	-12	5	-17
Bénéficiaires à la fin de l'exercice sous revue	59	11	48
<b>Rentes d'invalidité</b>			
Effectif à la fin de l'exercice précédent	1 501	-62	1 563
Entrées	97	-8	105
Sorties	-163	4	-167
Bénéficiaires à la fin de l'exercice sous revue	1 435	-66	1 501
<b>Rentes pour enfants d'invalides</b>			
Effectif à la fin de l'exercice précédent	524	-44	568
Entrées	75	-18	93
Sorties	-129	8	-137
Bénéficiaires de l'exercice sous revue	470	-54	524
<b>Rentes de conjoints</b>			
Effectif à la fin de l'exercice précédent	729	51	678
Entrées	116	17	99
Sorties	-74	-26	-48
Bénéficiaires à la fin de l'exercice sous revue	771	42	729
<b>Rentes d'orphelin</b>			
Effectif à la fin de l'exercice précédent	185	-1	186
Entrées	46	-6	52
Sorties	-42	11	-53
Bénéficiaires à la fin de l'exercice sous revue	189	4	185
<b>Total</b>			
Effectif à la fin de l'exercice précédent	7 214	329	6 885
Entrées	819	-29	848
Sorties	-524	-5	-519
<b>Bénéficiaires de rentes à la fin de l'exercice sous revue</b>	<b>7 509</b>	<b>295</b>	<b>7 214</b>

# Nature de l'application du but

Le but de la Fondation est atteint lorsque les employeurs adhèrent à la Fondation par un contrat d'affiliation. Lors de la conclusion de ce contrat d'affiliation, une œuvre de prévoyance se constitue.

## Explications relatives aux plans de prévoyance

Chaque œuvre de prévoyance dispose d'un propre plan de prévoyance dans le cadre de la prévoyance professionnelle obligatoire. Les prestations de vieillesse reposent sur la pri-

mauté des cotisations, les prestations de risque sur la primauté des cotisations ou la primauté des prestations selon l'œuvre de prévoyance et les prestations concernées.

## Financement, méthode de financement

Le financement est régi séparément pour chaque œuvre de prévoyance. Les charges de prévoyance sont financées essentiellement par les employés et l'employeur, ce dernier devant en supporter au minimum 50%.

## Autres informations concernant l'activité de prévoyance

Quelques œuvres de prévoyance disposent de placements individuels de la fortune (nommés placements individuels). Les modalités y relatives sont régies par des dispositions

contractuelles distinctes et réglementaires de Swisscanto Fondation collective. Les œuvres de prévoyance avec des placements individuels peuvent disposer de leurs réserves de contribution de l'employeur en tant que réserves de fluctuation de valeur pour les placements individuels de la fortune.

<b>Œuvres de prévoyance avec gestion individuelle des placements ayant un</b>	<b>31.12.2015 Nombre</b>	<b>31.12.2014 Nombre</b>
degré de couverture supérieur à 110%	9	11
degré de couverture compris entre 100% et 109,9%	6	6
degré de couverture compris entre 95% et 99,9%	0	0
<b>Nombre total</b>	<b>15</b>	<b>17</b>

Le degré de couverture se situe au niveau de l'œuvre de prévoyance (DCNOP) pour quelques œuvres de prévoyance. Les modalités pour ce faire sont basées sur les dispositions

contractuelles et réglementaires de Swisscanto Fondation collective.

<b>Degré de couverture au niveau de l'œuvre de prévoyance (DCNOP)</b>	<b>31.12.2015 Nombre</b>	<b>31.12.2014 Nombre</b>
Degré de couverture supérieur à 110%	2	5
Degré de couverture compris entre 100% et 109,9%	3	1
Degré de couverture compris entre 95% et 99,9%	1	0
<b>Nombre total</b>	<b>6</b>	<b>6</b>

Une œuvre de prévoyance avec degré de couverture au niveau de l'œuvre de prévoyance se retrouve en insuffisance de couverture à la fin de l'exercice sous revue. Celle-ci se voit

de ce fait placée sous constante surveillance de la direction, jusqu'à ce que l'insuffisance de couverture soit levée.



# Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité

## Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La présentation des comptes s'appuie sur les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26 dans leur version du 01.01.2014.

## Principes comptables et d'évaluation

### Principes comptables

Les comptes annuels établissent les rapports effectifs de la situation de la fortune, des finances et des produits (true & faire value) selon la législation en vigueur et le Swiss GAAP RPC 26.

### Principes d'évaluation

Liquidités  
Instruments dérivés  
Placements collectifs  
Conversion des valeurs en monnaies étrangères  
Créances  
  
Comptes de régularisation actifs  
Placements individuels

Valeur nominale  
Valeur du marché  
Valeur de cours  
Cours du jour  
Valeur nominale, déduction faite de la provision pour dépréciation  
Valeur nominale  
Valeur du marché

### Modifications des principes d'évaluation, de la tenue des comptes et des états financiers

La méthode de calcul des pertes dues au taux de conversion (réserves techniques) a été modifiée à la date du 31.12.2015. Voici les points essentiels de la nouvelle méthode (méthode de la liquidation): sont pris en compte dans le calcul tous les assurés actifs âgés de 58 ans ou plus (ancienne méthode: tous les assurés actifs devant atteindre l'âge de la retraite (65/64 ans) dans le courant des 5 années suivantes); les pertes de conversion sont calculées sur la base des avoirs de vieillesse acquis à la date de clôture

du bilan et de l'âge atteint à cette date, comme si tous les assurés actifs partaient en retraite à la date de clôture du bilan (ancienne méthode: extrapolation de l'avoir de vieillesse à l'âge de 65/64 ans et calcul des pertes de conversion à l'âge de 65/64 ans à l'aide de diverses hypothèses concernant l'évolution des facteurs d'influence déterminants). Le point important est que la nouvelle méthode ne nécessite pas d'hypothèses incertaines concernant l'avenir et ne se fonde que sur les montants et paramètres actuariels actuellement en vigueur.

# Risques techniques d'assurance/Couverture des risques/ Degré de couverture

## Nature de la couverture des risques, réassurances

La Fondation reprend complètement à sa charge le risque longévité (rentes de vieillesse, de survivants, d'enfants de retraités et d'orphelins). Pour la couverture des risques techniques d'assurance (décès avant l'âge terme, invalidité, compensation du renchérissement), la Fondation a conclu un contrat d'assurance vie-collective, dont elle est la preneuse d'assurance et la bénéficiaire.

## Explication des actifs et passifs de contrats d'assurance

Le capital de couverture pour les rentes, non inscrit au bilan, pour les rentes d'invalidité ainsi que les rente de survivants avant l'âge terme s'élève au total à CHF 503 400 000 (année précédente CHF 510 440 000).

## Développement et rémunération des avoirs d'épargne en primauté des cotisations

	2015 en CHF	2014 en CHF
Avoirs d'épargne à la fin de l'année précédente	4 564 913 590	4 383 491 452
Cotisations d'épargne	317 100 437	316 898 674
Apports de libre passage, montant de rachat et nouveaux contrats	483 999 198	477 645 805
Primes d'épargne des assurés invalides	10 815 093	10 948 591
Prestations de libre passage en cas de sortie et de résiliation de contrat	-522 788 872	-488 689 180
Versements anticipés pour l'encouragement à la propriété du logement/divorce	-22 161 135	-20 874 541
Résiliation en cas de départ à la retraite, de décès ou d'invalidité	-214 196 457	-188 865 796
Taux d'intérêt du capital de prévoyance (ordinaire)	150 743 875	74 358 584
<b>Avoirs d'épargne à la fin de l'exercice sous revue</b>	<b>4 768 425 728</b>	<b>4 564 913 590</b>
Taux d'intérêt de l'avoir de vieillesse, part LPP (ordinaire)	3.50%	1.75%
Taux d'intérêt de l'avoir de vieillesse, part subrogatoire (ordinaire)	3.50%	1.75%

La détermination du taux d'intérêt appliqué pour la rémunération des avoirs de vieillesse se fonde sur le nouvel article 7.3 du règlement de prévoyance. Le Conseil de fondation tient

compte à cet égard des possibilités financières de la Fondation ainsi que du taux technique applicable en moyenne à long terme.

## Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	31.12.2015 en CHF	31.12.2014 en CHF
Avoirs de vieillesse selon la LPP (compte témoin)	2 791 999 601	2 708 087 789
Taux minimal LPP	1.75%	1.75%

## Evolution du capital de couverture des rentiers

	31.12.2015 en CHF	31.12.2014 en CHF
Etat au 01.01.	907 884 196	796 000 000
+ Augmentation/- diminution	111 774 150	111 884 196
Etat au 31.12	1 019 658 346	907 884 196

La réserve mathématique nécessaire pour les rentes de vieillesse et de survivant, gérées de manière autonome depuis le 01.01.2014, ainsi que pour les rentes pour enfants de retraités et les rentes d'orphelin a augmenté en valeur nette de

CHF 111 774 150 pendant l'exercice 2015, passant de CHF 907 884 196 à CHF 1 019 658 346, en raison de la croissance du portefeuille.

## Récapitulation, évolution et explication des réserves techniques

	31.12.2015 en CHF	31.12.2014 en CHF
Réserves techniques pour pertes dues au taux de conversion	103 415 350	103 147 037
Réserves techniques pour augmentation de l'espérance de vie	45 818 332	36 256 000
Réserves techniques pour la baisse du taux technique	49 358 695	44 128 000
<b>Réserves techniques totales</b>	<b>198 592 377</b>	<b>183 531 037</b>

### Réserves techniques: explications

Les réserves techniques se fondent sur le règlement des réserves, incluant l'ajustement le 31.12.2015 de la méthode de calcul de la provision pour pertes dues au taux de conversion. La nouvelle méthode est plus factuelle, fondée exclusivement sur les bases actuarielles actuellement en vigueur, et ne

dépend pas d'hypothèses concernant l'évolution future de ces bases. À la date d'effet du 31.12.2015, cette méthode n'entraîne heureusement pas de frais supplémentaires notables. Le calcul selon l'ancienne méthode aurait donné le 31.12.2015 un montant de CHF 112 393 000.

## Résultat de la dernière expertise actuarielle

Durant l'exercice, le nombre d'oeuvres de prévoyance (-2.1%) et le nombre d'assurés actifs (-2.2%) ont continué à diminuer.

En revanche, le portefeuille de retraités a encore augmenté. L'augmentation dans le portefeuille global est de 295, soit 4.1%. Le portefeuille partiel géré de manière autonome (rentes de vieillesse et de survivants) a augmenté d'environ 8%. La tendance à la baisse pour les rentes d'invalidité et pour enfants d'invalides s'est également poursuivie: diminution nette de 66, soit 4.4%, pour les rentes d'invalidité, et de 54, soit 10.3%, pour les rentes d'enfants. Les statistiques des rentiers au 31.12.2015 révèlent également que la majeure partie des nouvelles rentes de conjoints viennent en remplacement d'anciennes rentes de vieillesse. Sur la base de ces constatations générales, on peut tirer la conclusion que l'évolution du risque dans le portefeuille partiel des assurés actifs a été de nouveau positive. Nous procéderons à l'analyse détaillée du résultat du risque 2015 dans le cadre de l'expertise générale au deuxième trimestre 2016.

Le rapport entre rentiers et personnes actives concernant les rentes de vieillesse et les rentes de conjoint s'est réduit pendant l'année de 10.6 pour 1 (31.12.2014) à 9.6 pour 1 (31.12.2015). Durant la même période, le rapport des capitaux de prévoyance (avoirs de vieillesse des assurés actifs par rapport au capital de prévoyance pour les rentes de vieillesse et les rentes de conjoints en cours) a diminué de 5.0 pour 1 (31.12.2014) à environ 4.7 pour 1 (31.12.2015). Comme prévu, la structure du portefeuille s'est donc encore dégradée pendant l'exercice. La situation du cash-flow net reste clairement positive, mais elle se dégradera évidemment de plus en plus si la Fondation ne retrouve pas le chemin de la croissance (stagnation des recettes de contribution et augmentation des versements de rentes). La capacité de risque structurelle de la Fondation reste néanmoins très bonne.

La situation de couverture s'est considérablement dégradée durant l'exercice. Le degré de couverture est passé de 111.2% à 104.7% en l'espace d'un an. Cette baisse de 6.5 points de pourcentage a trois causes principales:

- rémunération des capitaux de prévoyance d'environ 3.4% en moyenne;
- rendement réalisé durant l'exercice par les placements de capitaux de -2.5%;

- 0.6 point de pourcentage pour le financement de réserves techniques et d'autres dépenses de la Fondation non couvertes par les contributions et dilutions.

Le revenu extraordinaire réalisé durant l'exercice et provenant du résultat de l'assurance a été attribué aux fonds libres des oeuvres de prévoyance et n'a donc pas pu servir à améliorer le degré de couverture.

La diminution de la capacité de risque technique de la Fondation pour ses placements est une conséquence directe de l'aggravation de la situation de couverture. Le déficit de la réserve pour fluctuations de valeur a augmenté, passant de 33% à 69%.

Compte tenu de cette variation de la capacité de risque technique de la Fondation, il nous semble utile de réexaminer la stratégie de placement de la Fondation ainsi que certains paramètres techniques essentiels pour le positionnement de la Fondation et de les redéfinir si nécessaire. Nous pensons au rendement attendu, au rendement théorique, au taux de conversion et au taux technique. Il convient de noter dans ce contexte que le taux de référence technique de la Chambre suisse des experts en matière de prévoyance professionnelle a été abaissé de 3% à 2.75% au 31.12.2015. Nous ne faisons ici que signaler une tendance; cette valeur de référence n'a toutefois aucun caractère contraignant. La Fondation procédera au premier trimestre 2016 à des calculs de projection pour étudier de possibles ajustements des paramètres techniques. Les résultats des calculs de projection serviront de base de décision pour d'éventuels ajustements.

L'expert en prévoyance professionnelle peut ainsi attester au 31.12.2015 que

- la Fondation offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements (article 52e al. 1 let. a LPP);
- il n'existe pas de lacunes de financement systématiques;
- l'évaluation des engagements actuariels est conforme aux principes et aux directives que l'expert en prévoyance professionnelle est tenu de respecter.

Les recommandations de l'expert en prévoyance professionnelle sont les suivantes: contrôle de la stratégie de placement et du rendement attendu; contrôle du taux de conversion et du taux technique. Selon le résultat de ces contrôles, des ajustements pourront éventuellement être effectués. Aucune mesure immédiate n'est toutefois nécessaire.

## Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

### Bases techniques

LPP 2010 comme bases comptables de techniques d'assurance et taux technique de 3%.

### Fonds libres des œuvres de prévoyance

Les positions suivantes au niveau de l'œuvre de prévoyance individuelle figurent au bilan en tant que Fonds libres des œuvres de prévoyance pour ce qui est du niveau de la Fondation:

Composition des Fonds libres des œuvres de prévoyance	31.12.2015 en CHF	31.12.2014 en CHF
Fonds libres des œuvres de prévoyance affiliées	9 289 234	11 087 211
Fonds libres provenant de mesures spéciales antérieures	12 024 468	13 614 260
Dépôt de surplus de bénéfice des œuvres de prévoyance affiliées	10 857 066	8 367 883
Excédents individuels et produits des œuvres de prévoyance affiliées	42 564 185	1 055 165
<b>Total des fonds libres des œuvres de prévoyance</b>	<b>74 734 953</b>	<b>34 124 518</b>

Le compte de régularisation passif constitué à la charge des résultats des années précédentes pour le versement d'excédent décidé (rémunération supplémentaire du capital de prévoyance) a été crédité durant l'exercice pour l'essentiel aux excédents et produits individuels des œuvres de prévoyance affiliées.

Fonds libres des œuvres de prévoyance affiliées	4 666 635	5 699 465
Dépôt de surplus de bénéfice des œuvres de prévoyance affiliées	674 584	412 137
Fonds libres provenant de mesures spéciales antérieures	129 850	216 013
Réserves pour fluctuation de valeurs des œuvres de prévoyance affiliées	3 851 898	3 655 211
Excédent de produits/charges des œuvres de prévoyance affiliées	10 447 616	11 535 267
<b>Fonds libres des œuvres de prévoyance avec placement individuel de la fortune</b>	<b>19 770 583</b>	<b>21 518 093</b>
<b>Total des fonds libres des œuvres de prévoyance, placement individuel inclus</b>	<b>94 505 535</b>	<b>55 642 611</b>

### Modification des bases techniques et hypothèses

Il n'y a aucune modification par rapport à l'année précédente.

### Réserves de contributions de l'employeur avec renonciation d'utilisation

Les dispositions réglementaires de la Fondation Swisscanto prévoient que, en cas d'insuffisance de couverture, l'employeur peut fournir des contributions dans les réserves de contributions de l'employeur avec renonciation d'utilisation. Au 31.12.2015 il n'y a pas de réserves de contributions de l'employeur avec renonciation d'utilisation (montant total à la fin l'année précédente CHF 0).

## Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

	31.12.2015 en CHF	31.12.2014 en CHF
Actifs au bilan	6 721 878 519	6 597 295 008
Placements individuels de la fortune	-101 636 489	-102 812 931
Actifs DCNOP	-81 064 057	-84 775 320
Obligations et comptes de régularisation	-269 598 965	-163 020 549
Réserves de contributions de l'employeur	-90 394 927	-92 512 788
Créances/engagements des placements individuels de la fortune	130 356	162 939
<b>Fortune de prévoyance disponible</b>	<b>6 179 314 437</b>	<b>6 154 336 360</b>
Capital de prévoyance des assurés actifs	4 768 425 728	4 564 913 590
Capital de prévoyance des retraités	1 019 658 346	907 884 196
Fonds libres des œuvres de prévoyance	198 592 377	183 531 037
Réserves techniques de la fondation	94 505 535	55 642 611
<b>Capitaux de prévoyance, réserves techniques de la fondation, fonds libres des œuvres de prévoyance et réserves de contributions de l'employeur</b>	<b>6 081 181 987</b>	<b>5 711 971 433</b>
<b>Capitaux de prévoyance, fonds libres et réserves de contributions de l'employeur des placements individuels de la fortune</b>		
Capital de prévoyance des assurés actifs placements individuels de la fortune	-79 986 119	-78 972 194
Capital de prévoyance des assurés actifs DCNOP	-75 340 123	-74 107 736
Fonds libres des œuvres de prévoyance	-19 770 583	-21 518 093
Réserves de contributions de l'employeur	-1 749 432	-2 159 705
<b>Capitaux de prévoyance, réserves techniques de la fondation et fonds libres des œuvres de prévoyance</b>	<b>5 904 335 730</b>	<b>5 535 213 705</b>
<b>Degré de couverture</b>	<b>104.7%</b>	<b>111.2%</b>

### Degré de couverture

Le degré de couverture est de 104.3% pour l'année sous revue (110.2% l'année précédente), compte tenu des actifs et passifs non consolidés des contrats d'assurance.

Le degré de couverture indiqué n'est valable que pour la partie des fonds de prévoyance investis dans les placements collectifs.

A relever que 15 œuvres de prévoyance pratiquent le placement individuel et 6 autres bénéficient du degré de couverture au niveau de l'œuvre de prévoyance (DCNOP). Une œuvre de prévoyance avec un degré de couverture au niveau de l'œuvre de prévoyance présente au 31.12.2015 une couverture légèrement insuffisante. Les œuvres de prévoyance sont informées individuellement de leur situation par rapport à leur degré de couverture et des éventuelles mesures à prendre.

# Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

## **Organisation de l'activité de placement, conseiller et manager en placements, règlement de placement**

L'organisation de l'activité de placement de la Fondation collective Swisscanto est réglée dans le Règlement de placement. L'organisation relative aux placements est confiée au Conseil de fondation, à la Commission de placement, à la Direction, aux gestionnaires de portefeuille, aux gestionnaires Overlay ainsi qu'au contrôleur des investissements.

Le Conseil de fondation nomme les membres de la Commission de placement et définit l'organisation relative aux placements. Sur demande de la Commission de placement et dans le cadre des dispositions légales, il approuve la stratégie et les directives de placements, la gestion Overlay ainsi que le contrôle des investissements.

La Commission de placement est responsable du contrôle, de l'application, de l'initialisation de rajustement de la stratégie de placement ainsi que la gestion Overlay.

Les comptes de dépôt sont à la Banque Cantonale de Zurich et au Credit Suisse.

La gestion Overlay est mise en place avec la Banque Cantonale de Zurich. La pondération de la fortune de base est contrôlée de manière indirecte par les achats et les ventes des instruments dérivés réalisés par le Overlay-Portfolio, par la défense des devises de même que celle de certaines catégories de placement. Les tâches, les responsabilités sont réglées dans le contrat de gestion de fortune du 11.12.2013 passé avec la Banque Cantonale de Zurich. Il existe en plus un Advisory avec Finreon AG depuis le 02.12.13 pour la défense des catégories de placement.

Complementa Investment Controlling AG est responsable du Controlling des investissements. Cette entreprise consolide la fortune placée, contrôle la conformité légale ainsi que le respect des directives de placement, la mise en pratique de la gestion Overlay et rapporte les résultats des placements consolidés et de surveillance à la Commission de placement. Ces tâches sont réglées dans le contrat de mandataire du 27.08.2010.

La Direction garantit les liquidités opérationnelles ainsi que le compte-rendu nécessaire à la Commission de placement et au gestionnaire Overlay. Elle effectue en outre les transactions de Rebalancing pour les catégories de placement qui ne sont pas pilotées par la gestion Overlay.

Les managers du portefeuille (Banque Cantonale de Zurich, Credit Suisse) livrent périodiquement un Reporting à la Commission de placement concernant l'évolution de la valeur de la fortune et des attentes du marché.

La Fondation détient exclusivement des placements collectifs en capitaux, de même que des liquidités (y compris des placements à terme fixe) et des instruments dérivés pour le Overlay-Management.

## **Mise en œuvre de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb)**

Il n'existe que des placements collectifs ne permettant pas l'exercice de droits de vote.

## Objectif fixé et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

<b>Objectif fixé de la réserve pour fluctuation de valeurs</b>	<b>31.12.2015 en CHF</b>	<b>31.12.2014 en CHF</b>
Capital techniquement nécessaire / Total des placements de capitaux	5 986 676 451	6 237 960 599
dont 15% en tant que Réserve de fluctuation de valeurs (objectif)	898 001 468	935 694 090

<b>Réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>2015 en CHF</b>	<b>2014 en CHF</b>
Réserve de fluctuation de valeurs au 1.1.	629 790 238	417 507 384
Attribution par transfert du capital de prévoyance des rentiers	0	96 200 000
Attribution à charge/dissolution en faveur du compte d'exploitation	-349 087 597	116 082 854
<b>Réserve de fluctuation de valeurs au 31.12.</b>	<b>280 702 641</b>	<b>629 790 238</b>
<b>Objectif fixé pour la réserve pour fluctuation de valeurs</b>	<b>898 001 468</b>	<b>935 694 090</b>
<b>Déficit de la réserve pour fluctuation de valeurs</b>	<b>617 298 827</b>	<b>305 903 852</b>

Selon le règlement de placement modifié au 01.01.2015, c'est le capital techniquement nécessaire qui est déterminant comme base de la réserve pour fluctuations de valeur et non plus le total des placements de capitaux, comme c'était le cas jusqu'alors.



## Présentation du placement de la fortune selon les catégories de placements

	Stratégie %	Marge de fluctuation		Valeur du marché selon bilan en CHF	Exposition économique des dérivés en CHF	Exposition économique des placements de la fortune en CHF	Part en %
		Min. %	Max. %				
Liquidités stratégiques/ Dépôts à terme fixe	2.0	0.0	28.0	83 664 761	358 951 502	442 616 263	7.0
Obligations CHF	24.0	21.0	27.0	1 813 554 845	0	1 813 554 845	28.6
Obligations en monnaies étrangères	5.0	3.0	7.0	328 909 119	-4 150 452	324 758 668	5.1
Obligations High Yield	5.0	3.0	7.0	323 544 038	0	323 544 038	5.1
Obligations Marchés émergents	5.0	3.0	7.0	317 405 445	0	317 405 445	5.0
<b>Placements coll. Obligations</b>	<b>39.0</b>	<b>30.0</b>	<b>48.0</b>	<b>2 783 413 448</b>	<b>-4 150 452</b>	<b>2 779 262 996</b>	<b>43.8</b>
Actions suisses	8.0	3.0	10.0	528 152 757	-61 047 080	467 105 677	7.4
Actions étrangères	17.0	5.0	20.0	1 080 536 032	-289 320 344	791 215 688	12.5
Actions Marchés émergents	6.0	2.0	8.0	368 938 209	0	368 938 209	5.8
<b>Placements coll. Actions</b>	<b>31.0</b>	<b>10.0</b>	<b>38.0</b>	<b>1 977 626 997</b>	<b>-350 367 424</b>	<b>1 627 259 574</b>	<b>25.7</b>
<b>Placements coll. Immeubles</b>	<b>12.0</b>	<b>10.0</b>	<b>14.0</b>	<b>746 385 808</b>	<b>0</b>	<b>746 385 808</b>	<b>11.8</b>
Placements collectifs Insurance Linked Securities	4.0	2.0	6.0	264 740 052	-624 738	264 115 314	4.2
Placements collectifs Hedge Funds	6.0	3.0	8.0	299 838 895	-3 808 888	296 030 006	4.7
Placements collectifs Infrastructure	3.0	0.0	5.0	0	0	0	0.0
Placements collectifs Matières premières	3.0	1.0	5.0	186 087 783	0	186 087 783	2.9
<b>Placements collectifs Placements alternatifs</b>	<b>16.0</b>	<b>10.0</b>	<b>18.0</b>	<b>750 666 730</b>	<b>-4 433 626</b>	<b>746 233 104</b>	<b>11.8</b>
<b>Total placements de capitaux</b>	<b>100.0</b>			<b>6 341 757 744</b>		<b>6 341 757 744</b>	<b>100.0</b>
Liquidités				185 935 998			
Créances				17 814 270			
Avoirs des employeurs				21 545 136			
Placements individuels				101 636 489			
Compte de régularisation actif				53 188 882			
<b>Autres actifs</b>				<b>380 120 775</b>			
<b>Somme de bilan</b>				<b>6 721 878 519</b>			

La stratégie de placement a été ajustée par le Conseil de fondation durant l'exercice. La mise en oeuvre de la nouvelle stratégie de placement n'était pas encore achevée au 31.12.2015. Pour les obligations en CHF, la marge de fluctuation n'est pas respectée en raison des investissements en suspens dans les infrastructures.

## Analyse des catégories du portefeuille selon art. 55 OPP2

Article	Catégorie	Valeur en CHF	Engagements à effet variable des dérivés en CHF	Valeur déterminante selon art. 55 OPP2	en % de la fortune totale	Limites OPP2
	<b>Créances des capitaux immobilisés, y.c. liquidités</b>	<b>3 216 039 786</b>	<b>289 595 656</b>	<b>3 505 635 442</b>	<b>52.2%</b>	<b>100.0%</b>
	Total en CHF	2 564 750 946	929 840 855	3 494 591 801	52.0%	
	Total en monnaies étrangères	651 288 839	-640 245 199	11 043 641	0.2%	
<b>55a</b>	<b>Titres de gage immobilier et cédulas hypothécaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0.0%</b>	<b>50%</b>
	en CHF	0	0			
<b>55b</b>	<b>Actions</b>	<b>1 982 210 750</b>	<b>-351 145 925</b>	<b>1 631 064 825</b>	<b>24.3%</b>	<b>50.0%</b>
	en CHF	532 126 949	-61 550 268	470 576 681	7.0%	
	en monnaies étrangères	1 450 083 801	-289 595 656	1 160 488 145	17.3%	
<b>55c</b>	<b>Immeubles</b>	<b>750 104 808</b>	<b>0</b>	<b>750 104 808</b>	<b>11.2%</b>	<b>30.0%</b>
	Suisse	691 304 808	0	691 304 808	10.3%	
	Étranger	58 800 000	0	58 800 000	0.9%	10.0%
	en CHF	58 800 000	0	58 800 000	0.9%	
	en monnaies étrangères	0	0	0	0.0%	
<b>55d</b>	<b>Placements alternatifs</b>	<b>773 523 176</b>	<b>0</b>	<b>773 523 176</b>	<b>11.5%</b>	<b>15.0%</b>
	en CHF	417 336 754	0	417 336 754	6.2%	
	en monnaies étrangères	356 186 422	0	356 186 422	5.3%	
	<b>Total des actifs selon bilan</b>	<b>6 721 878 520</b>				
<b>55e</b>	<b>Positions en monnaies étrangères sans garantie</b>	<b>2 457 559 062</b>	<b>-929 840 855</b>	<b>1 527 718 207</b>	<b>22.7%</b>	<b>30.0%</b>

### Instruments dérivés courants (ouverts)

Les instruments dérivés seront mis en place dans le cadre du Management-Overlay par le biais de la Banque cantonale de Zürich. La pondération de la fortune de base est contrôlée de manière indirecte par les achats et les ventes des instruments dérivés réalisés par le Overlay-Portfolio, par la défense des devises de même que celle de certaines catégories de placement.

Les positions des dérivés doivent être en tout temps totalement couvertes par les placements de base. Un effet de levier (en-

gagements plus élevés que les liquidités disponibles) et les ventes à découvert sont interdits. Les dispositions de l'art. 56a de l'OPP 2 et les recommandations en la matière de l'OFAS en ce qui concerne l'engagement des instruments dérivés sont à respecter par le gestionnaire de fortune.

L'utilisation des instruments dérivés est réglementée par le mandat de gestion de fortune de la Banque cantonale de Zürich du 11.12.13.

### Opérations à terme sur devises

Les opérations à terme sur devises ont été couvertes en totalité par les placements de base. Au 31.12.2015, les opérations suivantes (échéance janvier 2016) subsistent, avec une valeur

marchande de CHF -10 320 648 (année précédente: CHF -5 801 020):

Catégorie de placement	Valeur marchande en CHF	Exposition économique en CHF	Exposition en CHF (OPP2)*
Liquidités stratégiques/Dépôts à terme fixe	-1 736 570	-1 736 570	0
Obligations en monnaies étrangères	-4 150 452	-4 150 452	0
Hedge Funds	-3 808 888	-3 808 888	0
Insurance Linked Securities	-624 738	-624 738	0
<b>Total</b>	<b>-10 320 648</b>	<b>-10 320 648</b>	<b>0</b>

\* Exigences de liquidités selon OPP2

La valeur marchande des opérations à terme sur devises figure au bilan sous la rubrique «Liquidités stratégiques».

### Instruments dérivés courants (ouverts): Futures

Les contrats Futures ont été couverts en totalité par les placements de base. Au 31.12.2015, les contrats Futures ouverts sont les suivants (échéance 1<sup>er</sup> trimestre 2016):

Catégorie de placement	Valeur marchande en CHF	Exposition économique en CHF	Exposition en CHF (OPP2)*
Actions suisses	0	-61 047 080	0
Actions étrangères	0	-289 320 344	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>-350 367 424</b>	<b>0</b>

\* Exigences de liquidités selon OPP2

Le résultat des contrats Futures est indiqué à la position «Produit Overlay».

### Valeur marchande et partenaires contractuels des titres sous Securities Lending

La Fondation détient exclusivement des parts de placements collectifs et ne pratique pas elle-même de securities lending.

Rien ne peut être dit d'un éventuel securities lending à l'intérieur des placements collectifs.

## Explications du résultat net du placement de la fortune

Les revenus de la fortune sont constamment soumis au Contrôleur d'investissement et comparés avec la performance du Benchmark. Le calcul de la performance s'effectue selon

la méthode TWR (Time-Weighted Return) et conformément à la systématique de la stratégie de placement représentée.

Les valeurs de performance suivantes sont déterminées de cette manière:

	Résultat net en CHF		Performance %	
	2015	2014	2015	2014
Liquidités stratégiques	18 566	33 750	n/a	n/a
Obligations CHF	42 531 289	145 535 369	1.84	7.64
Obligations en monnaies étrangères	252 806	23 420 438	0.00	8.09
Obligations High Yield	-6 845 030	-473 118	-2.36	-0.31
Obligations marchés émergents	-46 118 510	25 380 712	-14.13	9.18
Actions suisses	20 838 178	48 523 242	4.38	12.64
Actions étrangères (sans Marchés émergents)	-12 691 796	141 448 459	-0.87	16.78
Actions Marchés émergents	-55 260 130	26 317 630	-14.15	6.95
Immeubles	46 189 228	32 806 982	6.15	4.72
Insurance Linked Securities	8 125 059	6 551 531	3.34	3.58
Hedge Funds	12 037 169	4 990 647	0.54	-2.10
Matières premières	-87 028 696	-81 228 121	-29.46	-28.67
Produit Overlay	-58 611 902	-11 024 499	n/a	n/a
<b>Total placements</b>	<b>-136 563 767</b>	<b>362 283 020</b>	<b>-2.48</b>	<b>5.95</b>
Produits des avoirs bancaires	-32 737	62 730		
Produits d'intérêt des créances	393 931	421 341		
Charges d'intérêt pour engagements	-1 760 414	-1 370 561		
Charges d'intérêt pour réserves de contributions de l'employeur	-443 579	-444 676		
Charges pour l'administration des placements	-24 167 562	-22 379 745		
<b>Total autres charges et produits</b>	<b>-26 010 361</b>	<b>-23 710 912</b>		
<b>Résultat net des placements</b>	<b>-162 574 128</b>	<b>338 572 108</b>		

Les frais de gestion de fortune pour les placements collectifs sont débités directement des différents groupes de placement par les prestataires. Le résultat net de l'Insurance Linked Secu-

rities (CHF 6 551 531) figurait dans le bilan annuel 2014 comme composante du résultat net des hedge funds (CHF 11 542 177).

## Explications relatives aux frais de gestion de la fortune

L'attestation et la détermination des frais de gestion de la fortune sont effectuées selon la directive CHS PP W-02/2013

- La somme de tous les frais pour les placements collectifs s'élève à CHF 22 688 344 pour l'année sous revue (année précédente: CHF 20 883 875).
- Dans le compte d'exploitation, le total des frais de gestion de la fortune correspond au 0.38% des placements de la fortune (année précédente: 0.35%), selon la transparence en matière de frais.
- Le taux de transparence en matière de frais est de 96.59% pour l'année sous revue (année précédente 100%).

Placements collectifs non transparents:

- ISIN KYG494041331, IRIS Dynamic SPC -I-25-; prestataire IRIS Dynamic; parts: 42 000, valeur marchande: CHF 42 160 382
- ISIN XF0002897326, PREPAY 100% IRIS Dynamic SPC -I-25; prestataire IRIS Dynamic; parts: 10 000 000, valeur marchande: CHF 10 010 000
- ISIN XF0002897300, PREPAY 100% IRIS Low Volatility Plus Fund LTD -I-CHF; prestataire CS IRIS LV Plus; parts: 50 000 000, valeur marchande: CHF 50 000 000
- ISIN IE00BYQDN231, Crown Alpha LGT Crown Managed Futures Sub-Fund -N-USD; prestataire Crown LGT; parts: 1 250 000, valeur marchande: CHF 125 125 000

## Explications sur les placements auprès de l'employeur et sur les réserves de contributions de l'employeur

### Placements auprès de l'employeur

Les avoirs des employeurs affiliés d'un montant de CHF 21 545 136.26 (année précédente: 25 465 569.08) sont constitués par les dépôts de primes. L'intérêt moratoire en 2015 est de 5.0%, comme pour l'année précédente.

Les primes de risque et les frais sont toujours exigibles au 31.01., respectivement 30 jours après l'adhésion de l'œuvre

de prévoyance. Les primes d'épargne sont exigibles pour leur part au 31.12. La Fondation contrôle le paiement à terme échu des primes et prend les mesures adéquates en cas de retard de paiement.

Les pertes éventuelles de la Fondation sur les primes sont supportées par elle-même après déduction du montant pris en charge par le Fonds de garantie.

Réserve de contributions de l'employeur	2015 en CHF	2014 en CHF
<b>Etat au début de la période</b>	<b>92 512 788</b>	<b>93 095 266</b>
Apports aux réserves de contributions de l'employeur	9 007 272	10 230 716
Apports de nouveaux contrats	556 649	95 209
Prestations résultant de résiliations de contrats	-1 423 632	-1 610 843
Utilisation pour le paiement des primes	-10 338 715	-9 192 461
Utilisation pour primes uniques*	-390 434	-576 332
Intérêt	470 999	471 232
<b>Etat à la fin de la période</b>	<b>90 394 927</b>	<b>92 512 788</b>

\* L'utilisation en tant que primes uniques n'est possible que sur présentation d'une décision explicite de l'accord des autorités fiscales compétentes ou en cas de liquidation.

Les réserves de contributions de l'employeur ont été rémunérées avec un intérêt de 0,5%.

# Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

<b>Explications relatives aux créances</b>	<b>31.12.2015 en CHF</b>	<b>31.12.2014 en CHF</b>
Impôt anticipé	11 782 772	9 703 597
Autres créances	6 031 498	6 778 899
	<b>17 814 270</b>	<b>16 482 496</b>

<b>Explications relatives au compte actif de régularisation</b>	<b>31.12.2015 en CHF</b>	<b>31.12.2014 en CHF</b>
Prestations payées d'avance	26 588 882	17 864 182
Part d'excédents	26 500 000	19 100 000
Autres comptes de régularisation	100 000	11 250
	<b>53 188 882</b>	<b>36 975 432</b>

<b>Explications relatives au compte de régularisation passif</b>	<b>31.12.2015 en CHF</b>	<b>31.12.2014 en CHF</b>
Prestations d'entrée en suspens	192 746 391	50 254 796
Primes payées d'avance	19 514 500	17 715 064
Charges de l'indemnité de distribution	0	275 527
Versement d'excédent	400 000	51 438 946
Autres comptes de régularisation	399 499	416 122
	<b>213 060 390</b>	<b>120 100 456</b>

<b>Explications relatives aux produits d'assurance</b>	<b>2015 en CHF</b>	<b>2014 en CHF</b>
Prestations d'assurance	47 202 701	41 215 598
Excédent du résultat d'assurance	52 862 259	28 278 230
Excédent du résultat des frais	-931 100	329 003
	<b>99 133 860</b>	<b>69 822 831</b>

<b>Explications relatives aux charges d'assurance</b>	<b>2015 en CHF</b>	<b>2014 en CHF</b>
Prime de risque	78 164 297	79 533 705
Prime de risque/renchérissement	1 847 749	1 885 450
Cotisations au fonds de garantie	1 656 273	1 669 451
Prime pour frais de gestion	19 348 760	20 218 618
	<b>101 017 079</b>	<b>103 307 224</b>

<b>Explications relatives aux charges d'administration</b>	<b>2015 en CHF</b>	<b>2014 en CHF</b>
Indemnités de distribution	8 230 446	8 997 801
Courtages	3 465 653	3 517 253
Organe de révision, expert en prévoyance professionnelle	270 840	279 374
Autorité de surveillance	588	132 100
Charges de marketing et publicité	139 219	89 357
Autres frais d'administration	327 937	279 936
	<b>12 434 682</b>	<b>13 295 821</b>

# Exigences de l'autorité de surveillance

Les autorités de surveillance ne se sont pas encore prononcées sur les comptes 2014 à la fin de l'année sous revue.

## **Information concernant les règles en vigueur relatives aux rétrocessions**

Les institutions chargées du placement de la fortune attestent qu'elles n'ont obtenu aucune indemnité au sens de la jurisprudence établie par une Cour fédérale pour des tâches non convenues auparavant.

## **Information concernant la réglementation en vigueur pour les excédents**

La Fondation a droit aux parts d'excédents attribués dans le cadre du contrat d'assurance collective avec Helvetia. Pour l'exercice 2015, ces parts ont atteint la somme de

CHF 51 931 159 (année précédente: CHF 28 607 233). En accord avec les dispositions réglementaires, ce montant a été utilisé pour soutenir le degré de couverture.



## Autres informations relatives à la situation financière

### Liquidations partielles

Des liquidations partielles ont eu lieu en 2015, conformément aux dispositions du Règlement sur la liquidation partielle. Les

répartitions résiduelles des Fonds libres de ces œuvres de prévoyance se sont déroulées conformément aux règles faisant référence.

### Procédures juridiques courantes

Sur la base de l'état actuel des procédures juridiques courantes, nous ne supposons pas que d'autres frais de procédures puissent encore être engendrés pour la Fondation.

## Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan

Aucun événement survenu après la date de clôture du bilan et ayant une influence primordiale sur les comptes annuels a été porté à notre connaissance.



Rapport de l'organe de révision  
au Conseil de fondation de  
Swisscanto Fondation collective des Banques Cantonales  
Bâle

## **Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Swisscanto Fondation collective des Banques Cantonales, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe (sur les pages 14 - 41) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

### *Responsabilité du Conseil de fondation*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### *Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle*

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.



## Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

PricewaterhouseCoopers SA

Matthias Sutter  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable

Felix Steiger

Bâle, le 11 avril 2016

Editeur:

Swisscanto Fondation collective des Banques Cantonales

St. Alban-Anlage 26

Case postale 3855

4002 Bâle

Téléphone 058 280 26 66

Fax 058 280 29 77

[fondationcollective@swisscanto.ch](mailto:fondationcollective@swisscanto.ch)

Informations complémentaires sur

[www.swisscanto-fondation-collective.ch](http://www.swisscanto-fondation-collective.ch)



**Swisscanto**

Stiftungen/Fondations/Fondazioni